

Un cas d'escroquerie sur les voitures de seconde main se termine par de lourdes peines



Image de PublicDomainPictures via Pixabay

En 2018, le parquet fédéral a ouvert une enquête sur les arnaques à la vente de voitures d'occasion suite à une vague de plaintes. Une bande située dans le milieu gitan avait publié des annonces dans plusieurs journaux indiquant qu'elle rachetait des voitures d'occasion.

Ils appliquaient à chaque fois le même modus operandi. Ils prenaient rendez-vous avec des personnes qui souhaitaient vendre leur voiture, versaient immédiatement une (petite) avance en espèces et montraient aux vendeurs qu'ils avaient effectué un transfert via leur téléphone portable. Cependant, le transfert n'était jamais effectué et les victimes ont perdu leur voiture et leur argent. Au total, 250 à 300 plaintes ont été regroupées dans ce dossier.

Les voitures ont été vendues à l'étranger. Avec les bénéfices, les auteurs ont acquis plusieurs voitures de luxe, dont des Ferraris et des Maseratis.

En mai 2019, une mobilisation considérable des forces de police avait mené à des perquisitions sur des sites occupés par des gens du voyage et à l'interpellation de nombre d'entre eux, à Bruxelles, dans le Hainaut et en France. La police avait procédé à l'interpellation de dizaines de personnes et à la saisie de 90 caravanes, 91 voitures et 34 biens immobiliers, ainsi qu'à la saisie de bijoux, d'argent liquide et d'armes.

Le tribunal a prononcé e.a. des peines allant jusqu'à sept ans de prison ferme, des amendes pénales jusqu'à un peu plus de 30.000 euros et, enfin, des confiscations pour un montant total d'un peu plus de 4 millions d'euros.

Parmi les prévenus figurait notamment un ancien policier d'Anderlecht. Il a été condamné à une peine de 5 ans de prison avec sursis pour corruption, et à une confiscation de 5.000 euros.

Une ancienne employée de la DIV, le service d'immatriculation des véhicules, a également été condamnée pour corruption, à une peine de 40 mois de prison avec sursis et à une amende de 12.000 euros. Elle avait accepté, en échange de commissions, d'introduire des demandes d'immatriculation pour des véhicules qui avaient été acquis via l'escroquerie.